



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de l'État

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Le Préfet de Seine-et-Marne a fixé par arrêté préfectoral n°2023-01/DCSE/BPE/PIG du 7 décembre 2023 les modalités de mise à disposition du public du dossier relatif au Projet d'Intérêt Général relatif à la poursuite et l'extension, sur le territoire de la commune de Le Pin, de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) existante de Villeparisis et Courtry.

Du **mardi 2 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024 inclus**, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés mis à disposition du public aux jours et heures habituels de réception du public dans les lieux suivants :

- Mairie de Le Pin – 6 rue de Courtry – 77 181 Le Pin,
- Mairie de Courtry - 52 Rue du Général Leclerc, 77 181 Courtry,
- Maire de Villeparisis 32 Rue de Ruzé, 77 270 Villeparisis.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra également consulter et consigner ses observations et propositions :

- ▶ sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie de Le Pin, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique>
- ▶ par courrier électronique à l'adresse suivante :
pig-extension-isdd-de-villeparisis@mail.registre-numerique.fr